

Valeur de 6 € par jour.

- 3,60 € à la charge de la Direction;
- 2,40 € à la charge du salarié.

Cette disposition s'applique aux salariés ayant **un an d'ancienneté** et dont l'horaire journalier de travail comprend l'heure habituelle de prise des repas c'est à dire :

Travailler le **matin**
ET l'après midi
quelque soit le
nombre d'heures
de travail

Travailler le
matin **jusqu'à**
13h30
minimum

Travailler l'après-
midi à **partir de**
12h30 au plus
tard

Pour ceux qui
travaillent le soir
commencer **au plus**
tard à 19h30

Pour les salariés travaillant tôt le
matin et amenés à prendre un
petit déjeuner, avoir travaillé **au**
moins 6 heures le matin sur la
tranche 3h-13h30

Le plafond des
tickets restaurant est
à 25€ par jour

Travailler l'après-
midi **jusqu'à 20h**
minimum

*Pour toute l'information en 1 clic,
Suivez-nous sur nos réseaux !*

Site internet
Cftc-carrefourmarket.fr



Facebook
[Cftc market](https://www.facebook.com/Cftc_market)



Instagram
[Cftc_carrefourmarket](https://www.instagram.com/Cftc_carrefourmarket)

